

**Service instructeur**

Service du Développement économique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N°

**Service consulté**

Délégation à l'Action Territorialisée

**BILAN DU CONTRAT THÉMATIQUE TOURISME N2 2009-2010 MIS EN PLACE  
SUR LE TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU ET CONTRAT THÉMATIQUE  
TOURISME N3 2011 2012**

Résumé : Il est proposé d'acter le bilan du Contrat Thématique Tourisme n° 2 mis en place sur le territoire de vie du Sundgau entre le 1er juillet 2009 et le 31 décembre 2010 et d'approuver la mise en place d'un troisième et dernier Contrat Thématique Tourisme sur les années 2011 et 2012 dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau.

**I. Bilan du Contrat Thématique Tourisme n° 2 2009-2010**

Le Contrat Thématique Tourisme n° 2 a été mis en place sur la période du 15 juillet 2009 au 31 décembre 2010.

Il faisait suite au premier Contrat Thématique Tourisme, mis en place sur la période du 15 juillet 2008 au 14 juillet 2009, pour lequel le Département a mobilisé un montant total de subvention de 57 851,25 €.

Trois actions ont été retenues dans le cadre du deuxième Contrat Thématique Tourisme ; le bilan est le suivant :

**A. Espace VTT – Communauté de Communes du Canton de Hirsingue**

La Communauté de Communes du Canton de Hirsingue a souhaité lancer un projet de développement du Vélo Tout Terrain (VTT) sur le territoire du Sundgau, axé autour de 2 projets :

- la création de zones multi-activités VTT au sein de la Communauté de Communes du Canton de HIRSINGUE ;
- le développement de circuits VTT sur tout le territoire du Sundgau.

Ce projet s'inscrit dans la continuité de « Sundgau, Paradis du Vélo », visant à encourager le développement de l'itinérance et du tourisme vert dans le Sundgau.

Il est réalisé en partenariat avec l'office de tourisme du Sundgau qui accompagne le projet au niveau technique.

Ce projet poursuit plusieurs objectifs :

- le développement et le renforcement d'activités de pleine nature et d'itinérance ;
- le développement du tourisme durable par l'encouragement de modes de déplacement doux ;
- le renforcement du Sundgau comme destination VTT qui s'appuie sur une démarche de qualité avec le label « FFC » de la Fédération Française de Cyclisme.

Il est également envisagé de réaliser différents supports de communication :

- un topo-guide VTT ;
- une carte en format A3 ;
- la mise en ligne sur le site internet Sundgau Sud Alsace ;
- des insertions dans les magazines spécialisés.

Une subvention totale de 23 000 € du Département, soit 13 915 € au titre du fonctionnement et 9 085 € au titre de l'investissement, sur un montant total de projet de 123 256 €, a été votée dans le cadre du Contrat Thématique Tourisme n° 2.

Il était prévu de finaliser le projet pour la fin de l'année 2010. Cependant, compte tenu de délais plus longs que prévus pour obtenir notamment les autorisations de passage, encore en cours à ce jour, la fin du projet est envisagée pour fin 2011, voire 2012. Seul a été réalisé à ce jour un premier bike-park sur la commune de FRIESEN.

Aussi, au vu de l'avancement de ce projet, un bilan définitif sera réalisé ultérieurement.

## **B. Plan de communication touristique - Pays du Sundgau puis Syndicat Mixte pour le Sundgau**

Dans la continuité de l'étude d'image, du clip vidéo et du reportage photo, le Pays du Sundgau, relayé ensuite par le Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) lors de sa création, a souhaité poursuivre la mise en place d'un plan de communication au niveau du Sundgau.

Les actions réalisées sont les suivantes :

### ➤ Communication

4 supports ont été édités :

- affiches (600 exemplaires)
- guide de l'hébergement (5 000 exemplaires)
- brochure et carte touristique (10 000 exemplaires)
- pochette à rabats (2 000 exemplaires)

### ➤ Promotion

Les outils suivants ont été créés :

- stand
- comptoir
- 2 kakémonos déroulants

- personnages fantastiques

Le coût total de cette action s'est élevé à 30 763,05 € TTC (le montant prévisionnel était estimé à 30 000 €). La subvention versée par le Département s'est élevée à 12 000 €.

Cette action a permis de doter les acteurs touristiques locaux et notamment l'Office de Tourisme du Sundgau, des supports et outils nécessaires à la mise en œuvre d'une campagne de communication. Toutes les réalisations intègrent le logo et la charte graphique qui ont été mis en place.

### **C. Forêt Enchantée 2009 et 2010 – Ville d'ALTKIRCH**

Le Contrat Thématique Tourisme n° 2 avait validé l'octroi d'une subvention de 25 000 € pour les éditions 2009 et 2010 de la Forêt Enchantée, dans l'objectif d'encourager le développement et l'externalisation de la manifestation, comme préconisé par l'expertise touristique.

On peut ainsi notamment relever qu'un jardin des neiges pour les petits avec pistes de luge, en synergie avec la patinoire, a ainsi été créé en 2009. En 2010, des personnages de la Forêt Enchantée ont été mis en place à FERRETTE.

Le coût global de ces opérations sur les 2 années s'élève à 116 763,84 € (le montant prévisionnel était évalué à 118 369,06 € HT).

Un montant de 12 500 € a été versé à la Ville d'ALTKIRCH pour l'édition 2009. Un montant identique va être payé prochainement concernant l'édition 2010.

Avec une fréquentation de 60 000 personnes en 2010, la Forêt Enchantée est devenue au fil des années une manifestation structurante présentant un réel intérêt en terme de tourisme.

### **D. Poursuite de l'accompagnement en ingénierie en vue de la constitution d'un Office de Tourisme de Pôle**

Le Département ainsi que l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace, a accompagné en ingénierie la création de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, qui a vu le jour en juillet 2010.

En conclusion, on peut souligner que les actions soutenues dans le cadre du Contrat Thématique Tourisme n° 2 ont permis, comme prévu initialement, d'encourager la réalisation des actions identifiées dans le cadre de l'expertise touristique qui avait été menée sur le territoire. On relève que, grâce à ces réalisations, l'offre et la promotion du territoire sont renforcées. La mise en place d'un office de tourisme de pôle, effectif depuis juillet 2010, facilite également la mise en place d'une réelle politique de développement touristique.

Au niveau financier, il est précisé que compte tenu du fait que certaines actions ne sont pas encore finalisées, un bilan définitif sera établi ultérieurement.

## **II. Contrat Thématique Tourisme n° 3 2011-2012**

Il vous est proposé de poursuivre le soutien au développement touristique du Sundgau par la mise en place d'un troisième et dernier Contrat Thématique Tourisme, comme cela a été validé dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau. Un montant de subvention de 60 000 €, représentant 40 % d'une assiette de dépenses maximale de 150 000 €, a été approuvé dans ce cadre.

Vous trouverez en annexe le projet de ce nouveau contrat qui vous est soumis. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

**Durée** : du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012

### **Actions retenues et subventions :**

Des fiches jointes en annexe détaillent les actions qui, en concertation avec les acteurs locaux, ont été prises en compte dans le cadre de ce contrat. Les deux partenaires signataires sont le Syndicat Mixte pour le Sundgau (SMS) et l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau (OT du Sundgau). Les subventions susceptibles d'être attribuées dans ce cadre sont les suivantes :

- 10 000 € en faveur du SMS pour la réalisation de l'audit touristique de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 25 000 € ;
- 3 434 € en faveur du SMS pour l'achat de la charte graphique, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 8 585 € ;
- 15 600 € en faveur de l'OT du Sundgau pour la réalisation d'un plan de communication, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 39 000 € ;
- 21 523,41 € en faveur du SMS pour la création de circuits thématiques, représentant 40 % du coût total de l'action, réparti comme suit en investissement et en fonctionnement :
  - 15 523,41 € en investissement, représentant 40 % du coût estimé à 38 808,53 € HT ,
  - 6 000 € en fonctionnement, représentant 40 % du coût estimé à 15 000 € TTC ;
- 6 400 € en faveur de l'OT du Sundgau pour des actions de développement du tourisme de pêche, représentant 40 % du coût total de l'action, se répartissant comme suit entre l'investissement et le fonctionnement :
  - 2 800 € en investissement, représentant 40 % du coût estimé à 7 000 € TTC (*prise en compte du montant de l'assiette en TTC car l'OT du Sundgau ne récupère pas la TVA*) ;
  - 3 600 € en fonctionnement, représentant 40 % du coût estimé à 9 000 € TTC.

Le montant total des subventions attribuées s'élève à 56 957, 41 €.

## **Comité de Pilotage**

A l'instar de la période précédente, il est proposé que le comité de pilotage continue d'assurer le suivi et l'exécution du programme, ainsi que l'évaluation du contrat.

Sont membres du Comité de Pilotage :

- le Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche du Département du Haut-Rhin;
- les quatre Conseillers Généraux territorialement concernés ;
- le Président et un technicien du SMS ;
- les Présidents des communautés de communes concernées et leurs techniciens en charge du tourisme ;
- le Président et un technicien de l'OT du Sundgau ;
- le Directeur et le représentant du Pôle ingénierie de l'ADT 68 ;
- un représentant du Conseil Régional d'Alsace ;
- le représentant de la CCI Sud-Alsace ;
- un représentant des socio-professionnels ;
- le représentant du Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme du Département ;
- l'animateur-coordonnateur du Territoire de Vie du Sundgau.

## **Evaluation**

A l'instar de la période précédente et comme prévu dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, il est proposé qu'une évaluation du contrat soit réalisée à son échéance, qui permettra de :

- connaître l'avancement des projets ;
- connaître la consommation de la dotation affectée au territoire ;
- s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre du contrat ;
- évaluer les opérations réalisées ;
- mesurer leur impact sur le territoire.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- d'acter le bilan du Contrat Thématique Tourisme n° 2 qui a été mis en place sur le territoire de vie du Sundgau entre 15 juillet 2009 et le 31 décembre 2010 ;
- d'approuver, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, le contrat thématique tourisme n° 3, joint en annexe, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012 et de m'autoriser à le signer ;
- d'accorder, dans ce cadre, un montant global de subvention de 56 957,41 €, réparti comme suit :
  - 10 000 € en faveur du SMS pour la réalisation de l'audit touristique de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 25 000 € ;

- 3 434 € en faveur du SMS pour l'achat de la charte graphique, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 8 585 € ;
- 15 600 € en faveur de l'OT du Sundgau pour la réalisation d'un plan de communication, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 39 000 € ;
- 21 523,41 € en faveur du SMS pour la création de circuits thématiques, représentant 40 % du coût total de l'action, réparti comme suit en investissement et en fonctionnement :
  - 15 523,41 € en investissement, représentant 40 % du coût estimé à 38 808,53 € HT,
  - 6 000 € en fonctionnement, représentant 40 % du coût estimé à 15 000 € TTC ;
- 6 400 € en faveur de l'OT du Sundgau pour des actions de développement du tourisme de pêche, représentant 40 % du coût total de l'action, se répartissant comme suit entre l'investissement et le fonctionnement :
  - 2 800 € en investissement, représentant 40 % du coût estimé à 7 000 € TTC,
  - 3 600 € en fonctionnement, représentant 40 % du coût estimé à 9 000 € TTC ;
- de prélever les crédits sur :
  - le programme F241, chapitre 204, fonction 94, nature 2042, et nature 20415
  - le programme F741, chapitre 65, fonction 94, nature 6574 et nature 65735 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

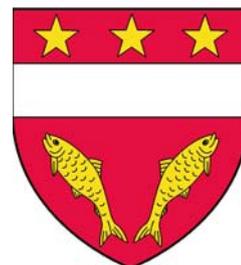
Conseil Général



**Haut-Rhin**



**OFFICE DE  
TOURISME  
DU SUNDGAU  
Sud Alsace**



Syndicat Mixte  
pour le Sundgau

**CONTRAT THÉMATIQUE TOURISME N° 3  
TERRITOIRE DE VIE DU SUNDGAU**

**1<sup>er</sup> janvier 2011 – 31 décembre 2012**



- VU** la délibération n° 02/05-08 du Conseil Général du Haut-Rhin en date des 13 et 14 décembre 2007 adoptant le principe de mise en place d'un contrat thématique tourisme à titre expérimental dans le Sundgau,
- VU** la délibération n° CG-2010-2-5-1 du Conseil Général du Haut-Rhin en date du 25 juin 2010 approuvant le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 8 juillet 2011,

Entre,

Le Département du Haut-Rhin (dossier suivi par le Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme), sis 100, avenue d'Alsace - B.P.20351 - 68006 COLMAR Cedex, représenté par le Président du Conseil Général, autorisé par une délibération du Conseil Général en date du 8 juillet 2011,

ci-après désigné « Le Département »

d'une part,

Et

Le Syndicat Mixte pour le Sundgau, sis Quartier Plessier Bât. 3, 39, avenue du 8<sup>ème</sup> Hussard à 68130 ALTKIRCH, représentée par son Président, M. René DANESI,

ci-après désigné « Le SMS »

L'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, sis Place Xavier Jourdain – 68130 ALTKIRCH, représenté par son Président, M. François COHENDET,

ci-après désigné « L'OT du Sundgau »

d'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

### **PREAMBULE**

Lors de la Séance Plénière des 13 et 14 décembre 2007, le Département a validé la mise en place d'un contrat thématique tourisme expérimental sur le territoire de vie du Sundgau.

Dans ce cadre, un premier contrat a été mis en place sur la période du 15 juillet 2008 au 14 juillet 2009, puis un deuxième sur la période du 15 juillet 2009 au 31 décembre 2010.

Par ailleurs, il a été prévu, dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau, la mise en place d'un 3<sup>ème</sup> et dernier contrat thématique tourisme. Une enveloppe de 60 000 € a été prévue à cet effet, avec un taux maximal de subvention du Département à hauteur de 40 %.

### **Article 1 : Objet du contrat thématique tourisme n°3**

Le contrat thématique tourisme n°3 a pour objet d'encourager la mise en oeuvre d'une nouvelle série d'actions issues de l'expertise tourisme, dans la continuité des actions mises en oeuvre durant les 2 premiers contrats thématiques.

### **Article 2 : Durée**

Le présent contrat entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, et restera valable pendant toute la durée des obligations liées à l'exécution du présent contrat.

### **Article 3 : Périmètre**

Le périmètre concerné est le territoire de vie du Sundgau.

### **Article 4 : Actions soutenues**

L'expertise touristique a permis de définir un certain nombre d'actions à mettre en oeuvre sur le territoire ; en concertation avec les acteurs locaux, le Département a souhaité prendre en compte les actions suivantes dans le cadre de ce contrat :

- Audit de l'Office de Tourisme Intercommunautaire (SMS) ;
- Achat de la charte graphique (SMS) ;
- Plan de communication (OT du Sundgau) ;
- Création de circuits thématiques (SMS) ;
- Développement du tourisme de pêche (OT du Sundgau).

Des fiches ci-jointes et annexées à la convention détaillent les actions envisagées.

### **Article 5 : Financement**

Dans le cadre du présent contrat le Département attribue les subventions suivantes :

- 10 000 € en faveur du SMS pour la réalisation de l'audit touristique de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 25 000 € (subvention de fonctionnement) ;
- 3 434 € en faveur du SMS pour l'achat de la charte graphique, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 8 585 € (subvention de fonctionnement) ;
- 15 600 € en faveur de l'OT du Sundgau pour la réalisation d'un plan de communication, représentant 40 % du coût TTC de l'action s'élevant à 39 000 € (subvention de fonctionnement) ;

- 21 523,41 € en faveur du SMS pour la création de circuits thématiques, représentant 40 % du coût total de l'action, réparti comme suit en investissement et en fonctionnement :
  - 15 523,41 € en investissement, représentant 40 % du coût estimé à 38 808,53 € HT ;
  - 6 000 € en fonctionnement, représentant 40 % du coût estimé à 15 000 € TTC.
  
- 6 400 € en faveur de l'OT du Sundgau pour des actions de développement du tourisme de pêche, représentant 40 % du coût total de l'action, se répartissant comme suit entre l'investissement et le fonctionnement :
  - 2 800 € en investissement, représentant 40 % du coût estimé à 7 000 € TTC (*prise en compte du montant de l'assiette en TTC car l'OT du Sundgau ne récupère pas la TVA*) ;
  - 3 600 € en fonctionnement, représentant 40 % du coût estimé à 9 000 € TTC.

La subvention totale attribuée s'élève à 56 957,41 €.

#### **Article 6 : Versement et durée de validité des subventions**

Les subventions seront versées, à la fin des opérations, à chaque maître d'ouvrage porteur de projet pour les actions le concernant sur présentation d'un décompte financier de l'opération assorti des justificatifs (factures acquittées et certifiées).

Si le montant de dépenses réelles attestées par le maître d'ouvrage est inférieur au montant des dépenses subventionnables, la subvention versée sera automatiquement réduite à due-concurrence.

Aucun versement ne pourra être demandé par le partenaire au-delà des crédits inscrits au budget annuel du Département ; dans cette hypothèse, le versement sera reporté à une année budgétaire ultérieure.

Les modalités de versement et de contrôle de la subvention se feront conformément aux dispositions concernant le versement des subventions prévues dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie du Sundgau et, le cas échéant, aux dispositions législatives et réglementaires concernant les organismes subventionnés par des fonds publics. Ainsi, le Département se réserve la possibilité de procéder à toute autre forme de contrôle de l'usage des fonds (sur place, avant ou après le versement de l'aide).

Conformément au règlement financier du Département en vigueur au moment de la signature du présent contrat, la durée de validité des subventions est de :

- Une année pour les subventions de fonctionnement ;
- Deux années pour les subventions d'investissement de moins de 10 000 € ;
- Trois années pour les subventions d'investissement de plus de 10 000 €.

#### **Article 7 : Communication**

Le SMS et l'OT du Sundgau s'engagent à mettre en valeur le présent contrat signé avec le Département en communiquant sur les engagements financiers et les réalisations résultant de cette collaboration, notamment :

- au travers de leurs propres supports de communication ;
- dans leurs relations avec la presse ;
- par l'apposition du logo départemental sur tous les supports de communication réalisés (brochures, site Internet, ...).
- etc.

Les services du Département, en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique de Haute-Alsace (ADT), seront associés aux projets de communication élaborés par le SMS et l'OT du Sundgau en rapport avec l'objet de la présente convention.

### **Article 8 : Animation**

Compte tenu des compétences juridiques des structures en matière de tourisme (SMS, OT du Sundgau), des moyens humains internes aux organismes concernés seront assurés pour la mise en œuvre des actions inscrites dans le présent contrat.

### **Article 9 : Comité de pilotage**

Le comité de pilotage assure le suivi et l'exécution du programme d'actions, mais également l'évaluation du contrat. Il sera mis en place dès la signature du présent contrat et se réunira aussi souvent que nécessaire à la demande du Département. Ses missions sont les suivantes :

- suivre la mise en œuvre des actions ;
- assurer l'évaluation du contrat ;
- résoudre les problèmes qui pourraient apparaître en cours de contrat ;
- effectuer si nécessaire des réajustements éventuels des actions au regard des bilans.

Ce comité se compose de tous les partenaires intéressés par le montage et le déroulement du contrat thématique tourisme. En cohérence et dans la continuité de la mission d'expertise touristique, le comité de pilotage comprendra :

- le Président de la Commission Economie, Tourisme, Université et Recherche du Département du Haut-Rhin;
- les quatre conseillers généraux territorialement concernés ;
- le Président et un technicien du SMS ;
- les Présidents des communautés de communes concernées et leurs techniciens en charge du tourisme ;
- le Président et un technicien de l'OT du Sundgau ;
- le Directeur et le représentant du Pôle ingénierie de l'ADT 68 ;
- un représentant du Conseil Régional d'Alsace ;
- le représentant de la CCI Sud-Alsace ;
- un représentant des socio-professionnels ;
- le représentant du Service du Développement Economique, de l'Enseignement supérieur et du Tourisme du Département ;
- l'animateur-coordonnateur du Territoire de Vie du Sundgau

### **Article 10 : Evaluation et reconduction**

A l'instar de la période précédente et comme prévu dans le cadre du Contrat de Territoire de Vie, il est proposé qu'une évaluation du contrat soit réalisée à son échéance, qui permettra de :

- connaître l'avancement des projets ;

- connaître la consommation de la dotation affectée au territoire ;
- s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre du contrat ;
- évaluer les opérations réalisées ;
- mesurer leur impact sur le territoire.

Dans ce cadre, le SMS et l'OT du Sundgau s'engagent à mettre en œuvre les conditions permettant la bonne réalisation de cette évaluation et à fournir toutes les données qui sont nécessaires.

**Article 11 : Modification des clauses et modalités d'application de la présente convention**

Pendant la durée d'exécution du présent contrat les parties pourront convenir, à l'amiable, d'une modification de ses termes qui serait rendue nécessaire. Un avenant à la présente convention sera alors passé.

**Article 12 : Résiliation de la convention**

Le SMS, l'OT du Sundgau et le Département peuvent dénoncer cette convention. La dénonciation doit se faire par lettre recommandée et interviendra trois mois après réception de cette lettre.

La présente convention sera résiliée également de plein droit et sans indemnité en cas d'impossibilité pour le SMS et l'OT du Sundgau d'achever leur mission.

**Article 13 : Remboursement de la subvention**

Dans les cas visés à l'article 12, le Département pourra, à l'égard de celle des parties qui aura initié la résiliation de la présente convention, suspendre le versement de la subvention qui lui aura été octroyée, voire l'annuler et demander le remboursement des acomptes déjà versés.

En tout état de cause, cette résiliation n'aurait pas d'effet sur le versement de toute subvention qui aurait été préalablement accordée à un bénéficiaire autre que celui qui aura initié la résiliation.

**Article 14 : Compétence juridictionnelle**

Tout litige relatif à l'exécution de la présente convention relèvera de la compétence des tribunaux du ressort du Département du Haut-Rhin.

Fait en trois exemplaires  
à Colmar, le

**Signataire du contrat thématique tourisme n° 3  
sur le territoire de vie du Sundgau**

Le Président du  
Conseil Général du Haut-Rhin

Charles BUTTNER

**Signataire du contrat thématique tourisme n° 3  
sur le territoire de vie du Sundgau**

Le Président du Syndicat Mixte pour le Sundgau,

René DANESI

**Signataire du contrat thématique tourisme n° 3  
sur le territoire de vie du Sundgau**

Le Président  
de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau

François COHENDET

<b>CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2012</b>	
<b>ACTION n°1 :</b>	<b>AUDIT DE L'OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE</b>
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU</b>
<b>Expertise touristique :</b>	<p><b>Axe 3</b> Conforter les acteurs et le système touristique local</p> <p><b>Objectif 8</b> Améliorer l'organisation du tourisme, la professionnalisation et l'animation / coordination des acteurs</p>
<b>Constat / Contexte :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Afin d'optimiser l'activité touristique, économique et de loisirs, un Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau a été créé le 1<sup>er</sup> juillet 2010.</li> <li>▪ L'OT du Sundgau mène les actions générales suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• accueil et information des touristes sur le territoire du Syndicat Mixte pour le Sundgau en particulier aux trois points d'accueil d'Altkirch, de Ferrette et de Dannemarie ;</li> <li>• promotion touristique de ce territoire, en cohérence avec les partenaires du développement touristique départemental et régional ;</li> <li>• coordination des divers partenaires locaux du développement touristique ;</li> <li>• élaboration des produits touristiques à l'échelle du territoire ;</li> <li>• commercialisation sur le territoire des prestations de services touristiques dans les conditions fixées par la loi ;</li> <li>• développement de toute réflexion et action contribuant au développement et à la mise en œuvre du tourisme sur le territoire.</li> </ul> </li> </ul>
<b>Objectifs et actions :</b>	<p>➔ En qualité de financeur principal de l'OTS, le Syndicat Mixte pour le Sundgau via le CIDD de la Région Alsace et le Contrat thématique tourisme du CG68, souhaite solliciter un prestataire extérieur afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'analyser l'organisation de l'OTS et de son pilotage</li> <li>• D'examiner l'aspect financier de l'OTS</li> <li>• De proposer une stratégie opérationnelle (interne au territoire et de promotion)</li> </ul> <p>Le rapport devra s'organiser selon le plan suivant :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. LE CADRE INSTITUTIONNEL DE L'OT</li> <li>2. ANALYSE DE L'ORGANISATION DE L'OT</li> <li>3. LE PILOTAGE DE L'OT ET DE SES ACTIONS</li> <li>4. ANALYSE FINANCIERE DE L'OT</li> <li>5. LES RELATIONS DE L'OT AVEC SES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS</li> <li>6. LES RELATIONS DE L'OT AVEC SES MEMBRES</li> <li>7. LES PRECONISATIONS</li> <li>8. PROPOSITION D'UNE STRATEGIE OPERATIONNELLE</li> </ol>

Budget prévisionnel / Financement:	25 000 € TTC / Part d'investissement : 0 € <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CG 68 : 10 000 €</li> <li>▪ Région Alsace : 10 000 €</li> <li>▪ SMS : 5 000 €</li> </ul>
Calendrier :	2011

## CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2012

ACTION n°2:	ACHAT CHARTE GRAPHIQUE
Maître d'ouvrage :	SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU
Mise en œuvre opérationnelle :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Expertise touristique :	<p><b>Axe 1 / Objectif 1</b>  Développer une image et un positionnement touristique / Communiquer et vendre – Valoriser l'image et améliorer la promotion du territoire</p> <p><b>Action 1</b>  Etude d'image</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ On constate encore un <b>manque d'harmonisation</b> des outils de communications ce qui nuit à la communication touristique générale. Il s'est avéré nécessaire de se doter d'outils de communications cohérents sur l'ensemble du territoire, en établissant une charte graphique de référence qui visera en particulier à harmoniser la politique d'éditions de l'Office de Tourisme, mais aussi des prestataires publics et privés.</li> <li>▪ La charte graphique devra définir des grands <b>principes d'application de l'identité graphique</b> de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau, s'appuyant sur l'étude d'image réalisée en 2007 par la société PVD.</li> </ul>
Objectifs et actions :	<p>→ <b>Création d'un Guide de présentation</b> des grands principes d'application de l'identité graphique du Sundgau</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition des applications du logotype</li> <li>- Définition des principes pour l'édition</li> <li>- Définition des principes en volume et dimensions des supports de communication</li> <li>- Définition des principes de mise en page pour le web</li> <li>- Présentations des documents officiels et internes de l'OTS</li> </ul> <p>→ <b>Cession de droit</b> du principe graphique et <b>des illustrations</b> de la communication du pays du Sundgau.</p>

Budget prévisionnel / Financement:	8 585 € TTC / Part d'investissement : 0 € <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CG 68 : 3 434 €</li> <li>▪ Leader : 3 434 €</li> <li>▪ SMS : 1 717 €</li> </ul>
Calendrier :	2011

<b>CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2012</b>	
<b>ACTION n°3 :</b>	<b>PLAN DE COMMUNICATION</b>
<b>Maître d'ouvrage :</b>	<b>OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU</b>
<b>Mise en œuvre opérationnelle :</b>	<b>OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU</b>
<b>Expertise touristique :</b>	<p><b>Axe 1 / Objectif 1</b> Développer une image et un positionnement touristique / Communiquer et vendre – Valoriser l'image et améliorer la promotion du territoire</p> <p><b>Action 2</b> Plan de communication</p>
<b>Constat / Contexte :</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les brochures touristiques représentent un <b>outil de communication indispensable à la promotion touristique</b> du territoire. Elles informent le touriste, ainsi que la population locale sur des possibilités d'hébergement, de restauration, de découverte du patrimoine, des activités de loisir, des événements, etc.</li> <li>▪ <b>Editions réalisées</b> à l'échelle du Sundgau : Guide touristique (2010) Guide d'hébergement et de la restauration (2011/2012) Carte vélo (2010) Topoguide vélo – version française (2010)</li> <li>▪ <b>Editions programmées</b> pour 2011 : Réédition de la carte vélo Réédition du Topoguide vélo – version française Topoguide vélo – version allemande Carte VTT (<i>M.O. CC du Canton de Hirsingue</i>)</li> <li>▪ Victimes de leur succès, certaines brochures seront épuisées d'ici 2012. Il s'avère opportun d'anticiper la rupture de stock et de prévoir leur réédition, avec des informations réactualisées. Afin de permettre à l'OTS de promouvoir le Sundgau auprès de la clientèle étrangère, il serait judicieux de le doter d'une documentation touristique en <b>langues étrangères</b>, notamment allemand.</li> </ul>
<b>Objectifs et actions :</b>	<p>➔ Mise à jour et réédition du <b>Guide touristique – version française</b> (10 000 ex.)</p> <p>➔ Edition du <b>Guide touristique – version allemande</b> (5 000 ex.)</p> <p>➔ Mise à jour et édition du <b>Guide de l'hébergement et de la restauration 2012/2013</b> (5000 ex.)</p>

	→ Edition d'une <b>Carte de circuits de randonnées pédestres</b> (8 000 ex.)
<b>Budget prévisionnel / Financement:</b>	<b>39 000 € TTC / Part d'investissement : 0 €</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CG 68 : 15 600 €</li> <li>▪ Leader : 7 800 €</li> <li>▪ OTIS : 15 600 €</li> </ul>
<b>Calendrier :</b>	2012

# CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2012

ACTION n°4:	<b>CRÉATION DE CIRCUITS THÉMATIQUES</b>
Maître d'ouvrage :	SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU
Mise en œuvre opérationnelle :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Expertise touristique :	<p><b>Axe 2</b> Développer, structurer et qualifier l'offre en fonction des clientèles cibles.</p> <p><b>Objectif 4</b> Développer le tourisme d'itinérance sur le territoire</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ La réussite du tourisme en espace rural réside en grande partie dans sa capacité à développer des <b>courts séjours</b> de découverte.</li> <li>▪ Le tourisme d'itinérance prend appui sur le <b>patrimoine existant</b>, tout en intégrant les <b>spécificités</b> de l'histoire, la tradition ou l'économie locale.</li> <li>▪ Depuis l'expertise touristique, plusieurs projets d'itinérance ont été réalisés ou sont en cours de réalisation : les circuits « Sundgau, Paradis du vélo », l'itinéraire pédestre transfrontalier « Via Jura Regio », les circuits VTT comprenant 2 bike parcs, le circuit des Trois Châteaux (<i>M.O. CC du Jura Alsacien</i>). Pour rappel, autres routes font partie de ce dispositif depuis long temps : les Routes de la Carpe frite et les Lieux mythiques du Rhin Supérieur.</li> </ul>
Objectifs et actions :	<p>→ Il conviendrait alors de <b>compléter le réseau</b> existant par des itinéraires sur des thématiques ciblées, à savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>« <i>Le Sentier des Etangs</i> »</li> <li>« <i>A la découverte de nos moulins</i> »</li> <li>« <i>Tourisme de mémoire</i> »</li> </ul> <p>→ <b>Etablir les itinéraires</b> en concertation avec les différents partenaires publics et privés (des gestionnaires de sites à visiter, des hébergeurs, des restaurateurs, des lieux de vente de produits du terroir).</p> <p>→ Construire et aménager l'itinéraire par une <b>signalétique</b>, puis en second temps créer des sites d'accueil, aménager des points de vue, aires de pique-nique, de stationnement, etc. (en fonction du budget).</p> <p>→ Concevoir un <b>plan de communication</b> comprenant les dépliants informatifs présentant les itinéraires (en F, D, A) et disponibles chez les différents prestataires.</p> <p>→ Mettre en marché des <b>produits groupes</b>.</p> <p>→ Tourisme de mémoire : valoriser les vestiges des différentes guerres avec un rappel historique.</p>

<b>Budget prévisionnel / Financement:</b>	<b>61 415 € TTC / Part d'investissement : 46 415 €</b> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ CG 68 : 21 523,41 € (HT)</li><li>▪ Leader : 19 556,86 €</li><li>▪ SMS : 20 334,73 €</li></ul>
<b>Calendrier :</b>	2011 / 2012

## CONTRAT THEMATIQUE CONSEIL GÉNÉRAL DU HAUT-RHIN 2011 – 2012

ACTION n°5:	TOURISME DE PÊCHE
Maître d'ouvrage :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Mise en œuvre opérationnelle :	OFFICE DE TOURISME DU SUNDGAU
Expertise touristique :	<p><b>Axe 1</b> Développer une image et un positionnement touristique</p> <p><b>Objectif 2</b> Améliorer la production et la mise en marché</p>
Constat / Contexte :	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Insuffisance de <b>produits spécifiques</b> pour différents types de clientèle.</li> <li>▪ Parsemé d'étangs, le Sundgau ne peut pas capitaliser sur cet atout pour l'instant puisque les sites sont privés et gérés par des associations.</li> <li>▪ Le marché du tourisme de pêche stricto sensu, c'est-à-dire pour lequel la pêche est le motif du séjour, est un marché <b>difficile à appréhender</b>. Si la demande existe de façon marginale, on peut s'interroger sur la capacité de la pêche en eau douce, activité de loisirs traditionnellement gratuite ou peu chère, à motiver une demande plus large, susceptible de répondre à une offre dédiée, qui reste à structurer.</li> <li>▪ Le tourisme « pêche » peut constituer une <b>filière importante</b> pour la promotion du tourisme rural dans le Sundgau</li> <li>▪ La pêche, en eau douce ou en mer, est une activité de loisirs pratiquée par environ 3,5 millions de personnes en France. Le développement de cette filière souffre de <b>l'absence d'une gamme d'offre complète</b>, susceptible de toucher l'ensemble des cibles potentielles, de l'enfant au pêcheur passionné.</li> <li>▪ La Fédération nationale de la pêche en France (FNPF), instance de représentation des pêcheurs, s'est fixé notamment pour objectif de <b>moderniser la pêche associative</b> et de reconquérir des effectifs de pêcheurs. Dans un contexte où les activités de nature répondent à un véritable <b>besoin social</b>, elle souhaite s'ouvrir à de nouveaux pratiquants, plus urbains que les pêcheurs "traditionnels", et proposer de nouvelles pratiques, plus "touristiques".</li> </ul>
Objectifs et actions :	<p>→ <b>Fédérer les partenaires sundgauviens</b> de la filière pêche (groupements, fédérations, associations, partenaires privés et publics, institutions touristiques) autour de la thématique de la pêche.</p> <p>→ <b>Fédérer les baux de pêche</b> (voir avec les représentants des communes et des propriétaires riverains, les syndicats de rivière et les associations non adhérentes à la nouvelle AAPPMA) afin de donner libre accès à la pêche de loisir dans les cours d'eau du Sundgau. Le but final étant d'offrir une possibilité de pêche des portes de Mulhouse aux fins fonds du Sundgau avec une carte unique, permettant ainsi à tout visiteur de découvrir notre Sundgau « autrement »</p> <p>→ <b>Créer des parcours de pêche spécifiques</b> (truite, brochet,</p>

	<p>sandre...), et, plus tard, <b>des parcours de découverte halieutique</b> (ruisseau <b>pédagogique</b> : voir avec la fédération de pêche, les différentes écoles, la Maison de la Nature, centres de loisirs, mjc...)</p> <p>→ Une fois ce projet abouti (en tout ou en partie), il conviendra de prévoir une <b>signalétique particulière</b> des endroits concernés et une signalétique pédagogique (panneaux)</p> <p>→ Prévoir avec les <b>restaurateurs</b> sur les différents parcours des évènements gastronomiques, par exemple : une <b>semaine</b> ou un <b>week-end</b> « truite » en mars, une semaine ou un week-end « brochet » en mai, « carpe » au moment des « Carpailles », « grenouilles », « écrevisses », etc.</p> <p>→ Organiser des <b>journées découvertes en étang</b> (en collaboration avec les AAPPMA) dans le cadre du programme des animations estivales élaboré par l'OTS.</p> <p>→ Créer un « <b>Pass Pêche</b> » permettant de pêcher sur plusieurs étangs.</p> <p>→ Concevoir un <b>produit « clé en main »</b> comprenant l'hébergement, les produits et les services autour de la pêche (à partir du moment où les parcours spécifiques seront mis en place).</p> <p>→ Créer et éditer un <b>dépliant</b> synthétique (F / D) spécifique à la pêche dans le Sundgau faisant apparaître les lieux de pêche, les périodes, les poissons autorisés, les cours d'eau, les interdictions, les coordonnées de chaque AAPPMA, les tarifs, les possibilités de location, ...</p>
<p><b>Budget prévisionnel / Financement:</b></p>	<p><b>16 000 € TTC</b> / Part d'investissement : 7 000 €  Part fonctionnement : 9000 €, dont 6 000 € animation</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ CG 68 : 6 400 €</li> <li>▪ Leader : 3 200 €</li> <li>▪ OTIS : 6 400 €</li> </ul>
<p><b>Calendrier :</b></p>	<p>2011 / 2012</p>

Service du Développement Economique, de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 08 JUILLET 2011

Contrats de Territoires de Vie  
Contrat thématique tourisme sur le territoire de vie du Sundgau  
PROGRAMME 2011

**FONCTIONNEMENT**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant forfaitaire
CTV00037	<b>OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE DU SUNDGAU</b> CTT N°3 - Actions de développement du tourisme de pêche	3 600,00
CTV00035	<b>OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE DU SUNDGAU</b> CTT N°3 - Réalisation d'un plan de communication par l'OT du Sundgau	15 600,00
CTV00036	<b>SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU</b> CTT N°3 - Création de circuits thématiques	6 000,00
CTV00034	<b>SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU</b> CTT N°3 - Achat de la charte graphique	3 434,00
CTV00033	<b>SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU</b> CTT N° 3 - réalisation d'un audit touristique de l'Office de Tourisme Intercommunautaire du Sundgau	10 000,00
<b>Total</b>		<b>38 634,00</b>

**INVESTISSEMENT**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
CTV00039	<b>OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAUTAIRE DU SUNDGAU</b> CTT N°3 - Actions de développement du tourisme de pêche	7 000,00	40%	2 800,00
CTV00038	<b>SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU</b> CTT N°3 - Création de circuits thématiques	38 808,53	40%	15 523,41
<b>Total</b>				<b>18 323,41</b>